

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal* que le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC a adopté son calendrier des séances conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code Municipal*, résolution MRC-CC-13086-11-18, il a été convenu par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle que :

- La séance du mardi 27 août 2019 se tiendra au Pavillon Léopold-Papineau du Parc régional Montagne du Diable, situé au 1100, chemin Léandre-Meilleur à Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0, et ce, à compter de 10 h 30 (MRC-CC-13345-06-19)

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.1 du *Code municipal*.

Donné à Mont-Laurier ce 2^e jour du mois de juillet 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Me Mylène Mayer